

Première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions

Du 07 au 11 septembre 2015 à Dubrovnik (Croatie)



En quoi consiste la première Conférence d'examen ?

Tous les cinq ans a lieu une Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions (CCM), à l'occasion de laquelle les gouvernements, la Coalition contre les armes à sous-munitions et des organisations internationales se réunissent pour évaluer les progrès accomplis et les défis à relever concernant l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention.

La première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions aura lieu du 7 au 11 septembre 2015 à Dubrovnik, en Croatie. Dans le cadre de cette Conférence, chefs d'État et ministres seront invités à participer à une réunion de haut-niveau les 7 et 8 septembre. Celle-ci sera ouverte à tous les États, y compris aux États non-signataires ainsi qu'aux organisations internationales et non-gouvernementales compétentes, qui pourront y participer en tant qu'observateurs.

L'objectif de la Conférence de Dubrovnik est d'examiner le fonctionnement et l'état de la Convention, de prendre des décisions concernant les demandes des États parties et de se mettre d'accord sur une feuille de route pour le travail restant à accomplir.

La Conférence de Dubrovnik aura lieu 5 ans après l'entrée en vigueur de la Convention. Elle devrait permettre de créer la dynamique nécessaire à de nouvelles réalisations importantes. La Conférence sera une excellente occasion pour la communauté internationale de poursuivre le travail sur la base des progrès accomplis jusque-là, de relever les défis concernant la mise en œuvre de la Convention, et de veiller à ce que les États non-signataires adhèrent à la Convention.

La Conférence de Dubrovnik sera organisée et présidée par le gouvernement de la Croatie.

Qu'attend-on des États en amont de la Conférence ?

- Durant les mois qui précèdent la Convention de Dubrovnik, les États non parties à la Convention doivent progresser vers une interdiction totale et annoncer leur adhésion à la Convention.

- Les États parties à la Convention doivent présenter de manière claire les progrès accomplis et les plans élaborés en vue de relever les défis à venir concernant la mise en œuvre de la Convention. La CMC invite également les États parties à encourager activement d'autres États à adhérer à la Convention.
- La communauté internationale doit condamner fermement toute utilisation d'armes à sous-munitions, et en particulier les cas d'utilisation confirmée en 2014-2015 en Libye, au Soudan, en Syrie, en Ukraine et au Yémen.

Qu'attend-on des États lors de la Conférence ?

La Coalition contre les armes à sous-munitions souhaite que la Conférence de Dubrovnik envoie un signal fort, démontrant que les armes à sous-munitions continuent de représenter un problème et que la Convention sur les armes à sous-munitions est le meilleur cadre possible pour y faire face. La CMC invite tous les États à :

➤ **Assister à la Conférence à l'échelon ministériel ou supérieur**

La participation à un niveau élevé de l'État sera le témoin de la priorité que les États continuent d'accorder aux efforts pour éliminer définitivement les armes à sous-munitions dans le monde, et de leur volonté d'offrir leur plein soutien politique à l'issue de la Conférence. Les États touchés par les effets des armes à sous-munitions sont vivement invités à compter des survivants parmi leurs représentants présents à la Conférence.

➤ **Rendre compte des réalisations et des projets visant à relever les défis à venir**

Les États parties sont invités à informer la Conférence des progrès récemment accomplis concernant les obligations et les engagements en vertu du Plan d'action de Vientiane.

➤ **Les États non parties à la Convention doivent annoncer leur adhésion à la Convention, ou bien s'engager à prendre des mesures concrètes en vue de la ratification ou de l'adhésion à la Convention.**

Les États sont invités à :

➤ **Adopter les documents finaux de la Conférence**

Les documents finaux sont rédigés par les États parties en amont de la conférence et seront officiellement adoptés à Dubrovnik. Ces documents sont les suivants :

- *Examen du fonctionnement et de l'état de la Convention, 2010-2015* – il rendra compte des progrès accomplis par les États parties concernant le respect des obligations en vertu de la Convention, depuis la première Assemblée des États parties de 2010.

- *Le Plan d'action de Dubrovnik 2015-2019 (DAP)* – un nouveau plan d'action sur 5 ans qui constituera pour les États parties une feuille de route en vue de la mise en œuvre et de l'universalisation de la Convention.
- *Déclaration politique des États parties* – afin que les États parties réaffirment leur engagement à mettre en œuvre pleinement la Convention et à œuvrer à son universalisation.
- *Proposition d'un programme de réunions et d'un mécanisme de mise en œuvre de ce programme* – un programme de réunions et un mécanisme de mise en œuvre de ce programme afin de répondre de manière efficace aux réalités de la Convention.
- *Proposition de financement de l'Unité d'appui à la mise en œuvre (ISU) de la Convention* – un mécanisme de financement pour permettre le fonctionnement durable de l'Unité d'appui.

Comment les gouvernements peuvent-ils s'inscrire, se préparer et participer à la Conférence ?

➤ **Invitation**

Une [note verbale](#) invitant les États parties et les États non parties à participer à la Conférence a été envoyée par le Secrétaire général des Nations unies en décembre 2014.

Le gouvernement croate, en sa qualité d'hôte et de Président-désigné de la Conférence de Dubrovnik, a également adressé une lettre d'invitation aux chefs d'État.

➤ **Programme de parrainage**

Un programme restreint de parrainage est proposé aux pays touchés et à revenu faible. Afin de faire une demande de parrainage, les représentants de gouvernement doivent contacter l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention, avant le 1^{er} août 2015 : info@clusterconvention.org.

➤ **Inscriptions**

Pour participer à la Conférence, les inscriptions se font en ligne. Les inscriptions en ligne sont ouvertes sur le site Internet de la Conférence : <http://1rc.clusterconvention.org/registration/>

Tous les représentants de gouvernement doivent s'inscrire de manière officielle à la Conférence. La composition de la délégation qui participera à la Conférence de Dubrovnik doit être envoyée au plus tard le 26 août 2015, à :

United Nations Office for Disarmament Affairs (Geneva Branch)
Palais des Nations, office C-113.1
1211 Geneva 10, Switzerland
Fax: +41-22-917-00-54; e-mail ccm@unog.ch; site web www.unog.ch/ccm

➤ **Visas et hébergement**

Les informations concernant les visas d'entrée pour la Croatie ainsi que l'hébergement sont disponibles sur le site Internet de la Conférence : <http://1rc.clusterconvention.org/>.

*Pour toute question relative à la Conférence, prière de communiquer avec les organisateurs.
Toutes les coordonnées sont disponibles sur : <http://1rc.clusterconvention.org/contact/>*